



Fiduciaire en ligne

Le conseil de fiduciaires adopte le modèle sans papier

À compter du 17 mai 2012, les documents d'appui aux conseils de fiduciaires comme les ordres du jour, les procès-verbaux et les listes des mesures à prendre à l'intention des fiduciaires seront disponibles aux fins de consultation en ligne ou de téléchargement, à votre convenance.

D'ici la fin de 2012, d'autres documents relatifs aux fonds en fiducie seront téléchargés sur le site Web (p. ex., documents sur les fonds, vérifications, etc.), et vous seront dès lors accessibles. Vous pouvez utiliser ce site Web comme un système de classement électronique. Il contiendra des renseignements et des documents utiles dans le cadre de vos fonctions à titre de fiduciaire.

Tablettes électroniques en salle de conférence – Un environnement sans papier

L'utilisation d'un « modèle sans papier » lors des réunions du conseil de fiduciaires aura des répercussions sur le temps nécessaire à l'élaboration et à la diffusion des ordres du jour, il réduira les besoins en matière d'espace d'entreposage et facilitera le partage de documents et de renseignements avec les fiduciaires. De plus, il permettra d'accroître la sécurité des renseignements sur les fonds en fiducie. Il suffit essentiellement de convertir les documents liés à l'ordre du jour et autres documents relatifs aux fonds en fiducie en format numérique. Par ailleurs, cette mesure sera bénéfique pour l'environnement!



Comment cela fonctionnera-t-il?

Un représentant du service à la clientèle de Manion vous fera parvenir un avis par courriel vous informant que l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil de fiduciaires à l'horaire est disponible sur le portail Fiduciaire en ligne. Vous pourrez ainsi ouvrir une session sur Fiduciaire en ligne et consulter votre ordre du jour avant la date du conseil (environ une (1) semaine avant la date, ou plus tôt).

Utilisation de tablettes électroniques Manion dans la salle de conférence

Nous planifions la distribution de tablettes électroniques dans la salle de conférence pour remplacer l'ordre du jour en format papier. Ainsi, comme l'ordre du jour sera accessible sur la tablette électronique que vous recevrez lors de la réunion, aucune copie papier ne sera imprimée.

L'ordre du jour et les documents examinés au cours de la réunion seront dorénavant consultables à l'aide de la tablette électronique. Ainsi, vous pourrez tourner les pages de l'ordre du jour ou vous rendre directement à une page en particulier aussi facilement que si vous aviez la copie papier entre les mains.

Nous ajouterons bientôt une fonctionnalité permettant de prendre des notes à l'aide de la tablette électronique. Comme toujours, des notes seront prises au cours de chaque réunion, et une ébauche du procès-verbal sera présentée aux fiduciaires pour approbation.

Utiliser votre propre dispositif électronique dans la salle de conférence

Les fiduciaires qui souhaitent utiliser leur propre dispositif électronique lors des réunions du conseil de fiduciaires auront la responsabilité d'y télécharger l'ordre du jour et tout autre document pertinent à la réunion à partir du portail Fiduciaire en ligne.



Directives pour retrouver et télécharger l'ordre du jour et autres documents :

1. Lorsque vous aurez reçu votre courriel d'activation, on vous demandera de créer un mot de passe personnel.
Note : Il se peut que le courriel soit filtré et placé automatiquement dans le dossier des pourriels. Il vous faudra alors le déplacer manuellement avec votre courrier entrant.
2. Vous serez alors en mesure d'ouvrir une session sur le site Web Fiduciaire en ligne (www.mymanionwilkins.com) à l'aide de votre adresse de courrier électronique et de votre mot de passe.
3. Sélectionnez la catégorie et la sous-catégorie.
4. Sélectionnez les documents que vous souhaitez consulter et télécharger. Le système vous demandera de choisir si vous voulez les consulter ou les télécharger.
5. Sauvegardez les documents sur votre bureau, ou créez un répertoire sur votre dispositif électronique.
6. Apportez votre dispositif électronique à la réunion du conseil de fiduciaires.
7. À la réunion, ouvrez les documents pour pouvoir les consulter.

La décision de passer à un modèle sans papier pour les futures réunions du conseil de fiduciaires

Les ordres du jour, procès-verbaux et listes des mesures à prendre (le cas échéant) seront désormais disponibles par l'entremise du portail Fiduciaire en ligne. Ces documents ne seront donc plus distribués par courriel, par messagerie, par Postes Canada ou sur un disque compact. Nous comprenons qu'une période transitoire sera nécessaire, mais l'objectif est de passer complètement au modèle sans papier d'ici la fin de l'année.

À l'occasion de la prochaine réunion de votre conseil de fiduciaires, c'est avec plaisir que nous vous présenterons une démonstration de la façon de naviguer le site Web. Si, toutefois, vous préférez passer immédiatement au modèle sans papier, veuillez communiquer avec votre chargé de compte.